

Zone sans arme nucléaire—Loi

M. Keeper: Tout à fait. Mon collègue du parti conservateur propose de retirer ce projet de loi en faisant tomber le gouvernement. C'est une bonne idée, bien qu'elle vienne de milieux intéressés.

Monsieur le Président, la qualité de l'enseignement universitaire est menacée.

● (1700)

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député mais puisqu'il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

Le président suppléant (M. Guilbault): Les mesures d'initiative parlementaire inscrites avant le n° 7 sont-elles reportées du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LA ZONE SANS ARME NUCLÉAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake) propose: Que le projet de loi C-204, tendant à déclarer le Canada zone sans arme nucléaire, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le président suppléant (M. Guilbault): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Adopté?

Mme Beauchamp-Niquet: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Est-on d'accord ou non? La Chambre doit décider.

M. Fisher: Non.

Mme Beauchamp-Niquet: J'ai déjà dit non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Y aura-t-il un débat sur cette mesure?

Une voix: Mettez la motion aux voix.

Le président suppléant (M. Guilbault): La motion est la suivante: Que le projet de loi C-204, tendant à déclarer le Canada zone sans arme nucléaire, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Guilbault): Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Guilbault): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Guilbault): La motion est rejetée. Je déclare la motion rejetée.

Une voix: Merci.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Guilbault): Non, le nombre de députés est maintenant suffisant.

M. Fisher: Absolument pas!

Une voix: Il n'était pas ici.

M. Keeper: Le député n'a pas bougé d'ici.

M. Fisher: Vous n'étiez pas tous ici quand la motion a été lue.

Le président suppléant (M. Guilbault): Convoquez les députés.

● (1800)

Et le timbre ayant retenti:

M. Nielsen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement parce que je voudrais vous faire valoir mon point de vue. Voici l'une des rares occasions à la Chambre des communes où le vote par appel nominal serait inutile. Si je comprends bien—et je crois que la version officielle des bleus me donnera raison quand elle sera publiée, mais j'ai la première impression sur feuillets blancs devant les yeux—le Président suppléant qui occupait le fauteuil, M. Guilbault, a mis la question aux voix et demandé aux députés de répondre verbalement par oui ou non s'ils étaient pour ou contre la motion:

LE PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. GUILBAULT): Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

DES VOIX: Non.

LE PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. GUILBAULT): A mon avis, les non l'emportent.

DES VOIX: Oh, oh!

LE PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. GUILBAULT): La motion est rejetée. Je déclare la motion rejetée.

C'est à ce moment que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) est entré à la Chambre et qu'on a tapé sur l'épaule du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), représentant très respecté qui était présent à ce moment-là, pour qu'il se lève. Le président suppléant a ensuite constaté que cinq députés s'étaient levés en disant, «Non, il y a assez de députés maintenant».

D'après moi, monsieur le Président, il n'appartenait pas à la présidence de remettre aux voix une motion qui avait déjà été rejetée, et confirmée comme telle. Je n'ai jamais vu chose semblable depuis que je suis ici. Nous nous trouvons, ce qui est extrêmement rare, devant un cas de mise aux voix inutile. Dans ces circonstances, monsieur le Président, la présidence ne devrait pas mettre la question aux voix.